



Avertissement



CRUCIFÈRES

No 02 – 10 mai 2007

EN BREF :

- État de la situation : attention aux risques de gel et au manque d'eau.
- Altises et piérides du chou : premiers insectes observés.
- Nouvelles homologations : le fongicide SERENADE MAX et l'herbicide AIM EC.

ÉTAT DE LA SITUATION

Les transplantations de choux, de choux-fleurs et de brocolis ainsi que les semis de rutabagas sont débutés dans la plupart des régions. En général, on observe une bonne reprise des transplants. Des collaborateurs nous mentionnent toutefois que les plus vieilles feuilles des crucifères qui ont été transplantées hâtivement, alors que les températures étaient plus froides, ont blanchi ou jauni. Pour l'instant, aucun dommage par le gel ne nous a été rapporté, mais sachez que la période de risques de gel au sol n'est pas terminée pour la majorité des secteurs où sont cultivées les crucifères. Si des températures sous le point de congélation sont prévues, vous pourrez protéger vos plantules en irriguant par aspersion, à raison d'un très faible débit d'eau, et ce, jusqu'à ce que la glace sur les plants soit toute fondu.

Ces derniers jours, le temps a été chaud et venteux et les conditions climatiques asséchantes. Les plantules fraîchement transplantées souffrent beaucoup de cette situation. Leurs racines ne s'étant pas encore bien établies dans le sol, elles ne peuvent puiser adéquatement l'eau dont elles ont besoin, ce qui cause un flétrissement des plants. Si ces conditions météorologiques se maintiennent, il deviendra fort pertinent d'irriguer vos champs tout de suite après la transplantation ou le semis afin d'assurer une reprise ou une levée uniforme et de prévoir un apport suffisant en eau à chaque semaine. À noter que le vent pourrait aussi causer des étranglements au collet.

Ce temps a au moins l'avantage de nuire à la mouche du chou. En effet, à pareille date l'an dernier, nous avions déjà trouvé nos premiers œufs. Cette année, nous n'en avons pas encore observés, mais nous prévoyons un début imminent de la ponte. Prévoyez un premier dépistage dans vos champs au cours des prochains jours, si cela n'a pas déjà été fait.

ALTISES ET PIÉRIDES DU CHOU

Le vent nuit aussi à d'autres ravageurs, tels les altises. Seuls quelques-uns de ces insectes ont été vus en bordure de champs dans des endroits isolés des Basses-Laurentides et de la région de Québec. On ne rapporte pas de dommages pour le moment. L'altise est noire et mesure environ 2 à 3 mm. Une de ses caractéristiques est qu'elle saute lorsqu'elle est dérangée. Elle perce des trous de 1 à 5 mm de diamètre dans les feuilles et les cotylédons dont elle se nourrit. Elle est plus vorace par temps chaud, sec et ensoleillé. Le dépistage des altises se fait en s'approchant délicatement des plants et en inspectant 25 plants répartis au hasard dans le champ. Le seuil d'intervention est de une altise par plant dépisté jusqu'au stade 6 feuilles de la

plante. Après ce stade, les dommages de l'altise ne nuisent généralement plus aux plants, sauf pour les crucifères qui seront vendues avec leurs feuilles, car les dégâts de nutrition des altises pourraient les rendre invendables.

À titre indicatif seulement, les premiers papillons de piéride du chou ont été observés dans quelques champs des Basses-Laurentides.

NOUVELLES HOMOLOGATIONS

Le **SERENADE MAX**, un nouveau biofungicide à base de *Bacillus subtilis*, a été homologué tout récemment pour lutter contre la sclérotiniose (*Sclerotinia sclerotiorum*), connue sous le nom d'affaissement sclérotique, dans les cultures du groupe 5, soit le brocoli, le chou de Bruxelles, le chou, le chou-fleur, le chou cavalier, les feuilles de chou vert, le chou vert, le chou-rave, le mizuna, les feuilles de moutarde, la moutarde épinard et les feuilles de colza. On recommande de faire la première application du produit à l'émergence ou immédiatement après la transplantation et de répéter les applications aux 10 à 14 jours d'intervalle si les conditions propices au développement de la maladie sont présentes. Il faut appliquer ce fongicide avec un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Ce produit a un délai avant la récolte de 0 jour. Pour de l'information au sujet de ce biofungicide, consultez l'étiquette à l'adresse Internet suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/FrenchSerenadeMAXApprovedLabel24Apr2007.pdf>.

L'herbicide **AIM EC** a également été homologué dernièrement. Il est possible d'utiliser ce produit pour contrôler plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur et poussant entre les rangs de plusieurs cultures émergées. Entre autres, **AIM EC** peut être utilisé dans les cultures du groupe 1, soit les légumes-racines et les légumes-tubercules (crosne du Japon, topinambour, betterave potagère, betterave à sucre, bardane comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, pomme de terre, radis, radis oriental, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme d'Espagne, patate douce et navet) ainsi que dans les cultures du groupe 5, soit les légumes-feuilles du genre *Brassica* (brocoli, brocoli chinois, rapini, chou de Bruxelles, chou, chou chinois (pak-choï), chou chinois (pé-tsaï), chou gaï-choï, chou-fleur, chou cavalier, chou fourrager, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard et feuilles de colza), s'il est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive. Ce type de pulvérisateur doit être conçu, réglé et utilisé de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture traitée sinon la culture subira des dommages. Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer un contrôle adéquat. Vous trouverez l'étiquette de cet herbicide à l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/grandescultures/documents/AIM_28573_mars07_F.pdf.

Lisez toujours l'étiquette d'un produit avant de l'utiliser afin d'en faire un usage adéquat.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome - Avertisseur crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : 450 756-8183 - Télécopieur : 450 756-0874

Courriel : apl@intermonde.net

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – crucifères – 10 mai 2007

